

# ATTESTATION DE VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VÉHICULE

505253

Suivant l'arrêté du 23 décembre 2002 annexe 8.

Échéance de validité de la présente attestation : 21-06-2022

Je soussigné : ESPL

Vitesse de réglage du système  
de limitation ou du limiteur : 90 km/h

Station agréée chronotachygraphe :

ENTREPRENEURS SERVICES POIDS LOURDS  
ESPL  
Rue des Entrepreneurs  
01340 ATTIGNAT  
Tél. 04 37 62 76 12  
SIRET 327 853 461 000FR

Vérificateur : Nadja Kévin

Véhicule : N3  
Marque : Renault

Type : 27ACA4X

N° de série : VF622ACA000101891

N° d'immatriculation : 1793 VXT 01

Client : wipac de Bourg-en-Bresse

Appartenant à : \_\_\_\_\_

Fait le : 22-06-2021

Lieu : Attignat

Signature

atteste que le système de limitation ou le limiteur  
de vitesse du véhicule ci-contre a fait l'objet d'une  
vérification et que son fonctionnement est conforme  
aux exigences réglementaires en vigueur.